

## CHIFFRES CLÉS INPI 2024 : LES DÉPÔTS DE TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE SE CONSOLIDENT

- 15 458 demandes de brevets, soit un chiffre stable (-0,7% par rapport à 2023)
- 30 % des demandes de brevets sont réalisées par des PME, des porteurs de projets et des micro-entrepreneurs, chiffre en hausse de 3,5 % par rapport à 2023
- 90 874 demandes de marques (-2,4%) et 5 303 demandes de dessins & modèles (-3,8%)
- 6 indications géographiques (IG) homologuées par l'INPI soit un total de 21 en vigueur

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) publie les chiffres clés 2024 de la propriété industrielle en France. Après une forte hausse en 2023, les demandes de dépôts de brevets se stabilisent. Les demandes de marques et de dessins & modèles ont légèrement reculé en 2024.

### LES CHIFFRES CLÉS 2024

Nombre de dépôts par titre et leur évolution



21 INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES HOMOLOGUÉES DEPUIS  
LA LOI DITE « CONSOMMATION » DONT 6 EN 2024

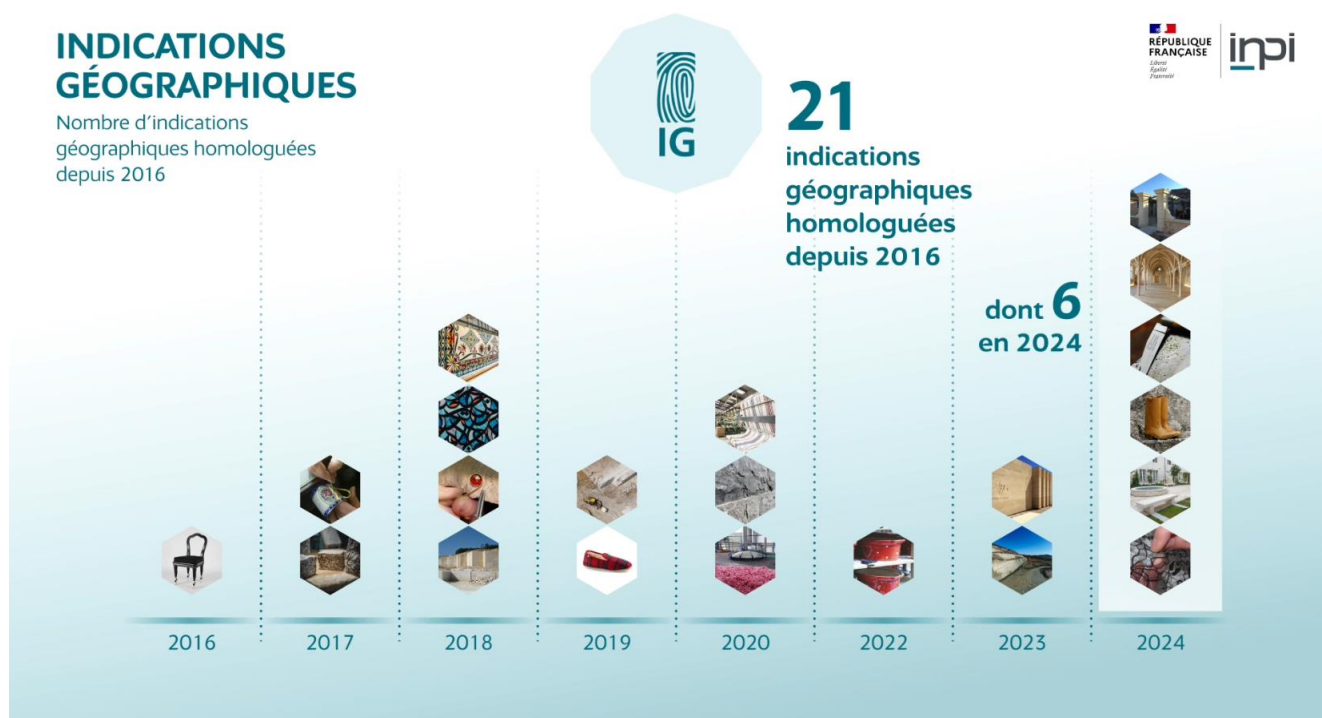
Visualisez l'évolution des titres de propriété industrielle sur 10 ans sur [inpi.fr](https://inpi.fr) [ici](#)

« En 2024, les dépôts de brevets, marques et dessins & modèles se consolident, confirmant l'importance de la protection de l'innovation dans un contexte d'incertitude économique. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que le nombre des dépôts de brevets émanant des PME, des micro-entrepreneurs et des porteurs de projets a progressé, **souligne Pascal Faure, directeur général de l'INPI**. Plusieurs hausses historiques ont eu lieu ces dernières années : les dépôts de brevets ont enregistré une progression remarquable de plus de 7,5 % depuis

2020, et les dépôts de marques ont atteint un pic inédit lors de la pandémie. Nous pouvons espérer que les dessins et modèles bénéficieront à leur tour d'un nouvel élan grâce à la signature du traité de Riyad en novembre 2024, fruit de plus de 20 ans de négociations, mais aussi à la publication des nouvelles directives de l'Union européenne visant à harmoniser les procédures. Pour répondre aux défis croissants, il est essentiel de poursuivre nos efforts collectifs pour renforcer l'accompagnement des entreprises en France, en particulier les plus petites qui sont confrontées à la concurrence étrangère. »

## ➤ Indications géographiques : et de 21 !

Six indications géographiques (IG) ont été homologuées en 2024, ce qui porte désormais à **21 le nombre total d'indications géographiques artisanales et industrielles** depuis la Loi dite « Consommation » (2014).



Pour plus de détails, rendez-vous sur notre nouveau site dédié aux IG [Voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr](https://voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr)

Lancé en décembre 2024, le site [Voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr](https://voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr) permet une expérience interactive pour l'utilisateur selon plusieurs approches :

- géographique : carte interactive avec la possibilité d'accéder aux fiches d'identité détaillées pour chaque IG.
- temporelle : frise chronologique offrant un panorama de la 1<sup>ère</sup> homologation en 2016 aux plus récentes en date d'aujourd'hui.
- données économiques : nombre de villes et d'entreprises concernées par ces IG.

### À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

[inpi.fr](http://inpi.fr) – [data.inpi.fr](http://data.inpi.fr) – [formalites.entreprises.gouv.fr](http://formalites.entreprises.gouv.fr)

**Contact presse** [presse@inpi.fr](mailto:presse@inpi.fr) | 01 56 65 81 81 | 07 50 15 20 81